



INTRODUCTION A LA CHARTE

ECOMATERRE désigne un programme de recherche et de développement (R&D) collaboratif et pluridisciplinaire piloté par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR) porté par l'Université Rennes 2, en partenariat avec l'association Accroterre. ECOMATERRE regroupe des institutions publiques et privées sur la base du volontariat, formant un réseau unique en Bretagne tout en mobilisant des acteurs du Grand Ouest, voire au-delà, qui ont décidé depuis 2016, de mettre en commun leurs compétences, savoir-faire et moyens pour poser les bases du **renouveau et de la promotion de la terre crue dans la construction neuve pour les dix prochaines années**. ECOMATERRE est financé depuis l'origine par **la Région Bretagne, Néotoa, la Coop de Construction et Archipel Habitat, rejoints en 2019 par Rennes Métropole, la DREAL Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine**, tous soucieux de contribuer à l'innovation dans l'habitat et la construction pour de meilleures pratiques territoriales confortant le patrimoine et l'identité régionale à partir des ressources locales.

ECOMATERRE vise à favoriser une meilleure connaissance du matériau « Terre crue » avec l'objectif de le mettre à l'épreuve et d'accompagner la construction d'une quarantaine de logements en terre crue porteuse à l'horizon 2021 sur le territoire de Rennes Métropole, soit un **immeuble de logements sociaux sur trois étages (Néotoa), un collectif d'une douzaine d'habitations en accession à la propriété (Coop de Construction) et deux maisons individuelles en locatif social (Archipel Habitat)**. Et, *in fine*, **d'encourager et accompagner la structuration d'une filière d'éco-construction à base de terre crue en Bretagne**.

En s'inscrivant dans le court et moyen terme, **ECOMATERRE est un incubateur et un accélérateur d'innovations pour la construction contemporaine**. ECOMATERRE est également un passeur entre les savoirs « construire en terre » et leurs adaptations nécessaires entre les différentes communautés d'acteurs intéressées par le matériau à base de terre. **Ce réseau et lieu d'échanges s'inspirent des traditions et des savoir-faire de la construction en terre crue en Bretagne en apportant de nouvelles connaissances et qualifications esthétiques sur ce matériau et des améliorations dans sa mise en œuvre**. ECOMATERRE cherche aussi à approfondir et expérimenter l'hypothèse selon laquelle la mécanisation/préfabrication ainsi que le processus de conception-réalisation seraient des réponses adaptées aux contraintes économiques actuelles des ouvrages publics et des logements collectifs.

L'originalité du programme ECOMATERRE est d'avoir **initié un travail de coopération entre des acteurs professionnels de la construction** (matériaux et bâtiments), **des maîtres d'ouvrage** (publics et privés), **maîtres d'œuvre** (architectes, bureaux d'études et de contrôle), **des chercheurs issus de disciplines diversifiées et complémentaires** (sciences des matériaux, sciences sanitaires, sciences humaines et sociales) tout en créant des liens avec les formations. Cette coopération constitue tout autant un enjeu qu'une préconisation d'organisation pour une montée en compétence de tous les acteurs impliqués afin de tendre vers des changements de pratiques, et ce, de manière pérenne.

En vue de veiller au maintien de ces conditions de collaboration, l'IAUR et Accroterre ont souhaité doter ECOMATERRE d'une **Charte de participation à sa réalisation formalisant les principes communs applicables et inhérents au programme, en y associant des règles de fonctionnement qui doivent permettre de clarifier le cadre collectif et faciliter les partenariats**.

Fruit d'échanges et de nombreuses contributions, **la Charte vise à reconnaître la dynamique multi partenariale et la méthodologie du « travailler ensemble » dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme**. Elle n'a pas pour objet d'apporter une réponse définitive à toutes les questions des collaborations entre les signataires, et la ratification de la Charte n'interdit pas la dépose d'accords entre un ou plusieurs partenaires contribuant à ECOMATERRE, et développant un projet aux propriétés intellectuelles spécifiques. **Elle constitue une première base de référence pour une mise en œuvre harmonieuse des valeurs créées dans le cadre d'ECOMATERRE auxquelles chaque signataire est invité à s'accorder**. Cette Charte doit permettre de conforter les conditions de collaboration ainsi que la poursuite de l'environnement de confiance et de bonne entente entre les membres.

La signature de la Charte vaut connaissance et approbation des règles de fonctionnement et chaque signataire s'engage à en respecter les principes.



CHARTRE DE PARTICIPATION A LA REALISATION D'ÉCOMATERRE

Les principes fondamentaux des collaborations au sein d'ÉCOMATERRE sont les suivants :

- La coopération et le travail collaboratif sont deux principes constitutifs du Réseau ECOMATERRE.
- Chaque acteur contribue au développement de ce réseau selon sa compétence professionnelle ou sociale dans le respect de celle des autres permettant ainsi la montée en compétence de l'ensemble du réseau.
- Chaque projet s'insérant dans ECOMATERRE doit s'inscrire en complémentarité, dans un principe de non concurrence et dans un cadre de partage et de valorisation collective des résultats.
- Ce travail collaboratif est alimenté par une vision globale des solutions à mettre en œuvre pour conduire ces innovations, à partir d'approches théoriques et pratiques de disciplines scientifiques complémentaires : génie mécanique, architecture, droit, économie, urbanisme, aménagement, sociologie, arts, santé, histoire, pédologie, archéologie...
- La mise en synergie des différentes maîtrises d'ouvrage, d'œuvre, d'usage et de construction sera également privilégiée pour réaliser les ouvrages.
- Le réseau respectera l'indépendance et la propriété intellectuelle de chacun en veillant à la liberté du chercheur comme du développeur et à leur droit fondamental à la reconnaissance scientifique comme de la réussite économique.
- Le réseau d'acteurs participe à la promotion de la construction en terre crue et valorisera la communication des projets développés dans son cadre.
- Les recherches autour de ce matériau mobilisent les compétences d'acteurs scientifiques et des savoirs pratiques du Grand Ouest dans une visée d'accompagnement de projets utilisant le matériau terre crue.
- Le réseau s'engage à soutenir le tissu socio-économique local des petites et moyennes entreprises de la construction et des matériaux présentes en Bretagne et plus largement sur le Grand Ouest.
- ECOMATERRE s'inscrit dans un cadre public de recherche et développement en faveur d'une science ouverte, collective, interdisciplinaire privilégiant la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques, avec pour cadre juridique la Licence Creative Commons BY NC ND.

Pour la décennie à venir, les collaborations chercheront à améliorer les connaissances scientifiques sur :

- La portance,
- La résistance à l'abrasion, la protection à l'eau...
- L'isolation thermique et phonique,
- Les qualités sanitaires du matériau,
- L'économie circulaire,
- L'acceptabilité sociale et l'esthétisme (notamment en milieu urbain).

Tout en suivant une trajectoire de transition énergétique supportable visant :

- Un faible impact environnemental en réduisant l'énergie nécessaire à la fabrication des matériaux et en limitant la consommation énergétique pendant l'exploitation des bâtiments et jusqu'à leur déconstruction (Analyse du cycle de vie (ACV)),
- Un processus d'économie des ressources naturelles privilégiant le rôle de liant joué par les argiles, en accordant une importance à l'emploi d'adjuvants susceptibles de diminuer les risques de pathologies tout en préservant la réversibilité du matériau,
- Un dimensionnement reproductible des matériaux à base de terre crue, facilitant leur fabrication et la construction des ouvrages par les compagnons,
- Une articulation habile des matériaux à base de terre crue avec les matériaux biosourcés, mais également les matériaux conventionnels, sans stigmatisation des uns et des autres,
- Un accès au plus grand nombre, économiquement acceptable, intégrant autant que possible la notion de coût global.

La signature de la Charte vaut connaissance et approbation des règles de fonctionnement et chaque signataire s'engage à en respecter les principes.

Nom – Prénom - Fonction

Cachet de la structure

Date et signature